

Études chinoises

Le rachat de l'honneur perdu : Le suicide des femmes dans la Chine du XVIIIe siècle

Paola Paderni

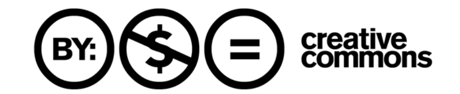
Abstract

Redeeming lost honour : female suicide in eighteenth-century China.

By their form and content, legal records allow us to apprehend in a more direct way than other sources the life of ordinary people as well as their understanding and perception of the world. In this study, the problem of female honour is examined through a series of cases involving rape or attempted rape, more particularly those that ended with the victim's suicide.

Résumé

Par leur forme et leur contenu, les sources judiciaires nous offrent la possibilité d'appréhender, de manière plus directe que ne le permettent d'autres types de sources, le mode de vie des gens du commun ainsi que leur conception et leur perception du monde. Le thème de l'honneur de la femme est ici étudié à travers une série de cas relatifs à des délits de viol ou de tentative de viol, en particulier ceux qui se sont conclus par le suicide de la victime.



Le rachat de l'honneur perdu

Le suicide des femmes dans la Chine du XVIII[e] siècle

Paola Paderni[1]

Dans la soirée du 15[e] jour du premier mois de la première année Qianlong — le 26 février 1736 —, Han Zhifu, trente et un ans, marchand de vin de son état, exerçant dans la sous-préfecture (*xian*) de Yangqu au Shanxi, trouve un prétexte pour s'introduire chez Mme Lin[2], la femme de Han Shixiu, l'un de ses lointains parents. Ce dernier, parti de chez lui depuis quelques mois pour aller s'employer (*yong*), a placé ses enfants et sa femme sous la protection de son frère Han Shiming, dont la maison donne sur la même cour que la sienne.

À vingt-quatre ans, Mme Lin a déjà un lourd passé derrière elle. Confiée dès l'âge de huit ans aux bons soins de la famille d'un certain Wang, résidant

[1] Paola Paderni est chercheur au Département d'Études Asiatiques de l'Istituto Universitario Orientale de Naples. Cet article est une version amplifiée d'une communication présentée au XXXII[e] congrès de l'Association Européenne d'Études Chinoises, Leyde (Pays-Bas), 27-30 août 1990. Il se fonde sur une recherche entreprise grâce à des crédits du ministère des Universités et de la Recherche italien et à une bourse d'études pour l'Extrême-Orient de l'Istituto per il Medio ed Estremo Oriente (ISMEO). L'auteur remercie les membres du personnel des Archives Historiques n° 1 à Pékin pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée dans le repérage des sources. Texte traduit de l'italien par Françoise Sabban et Silvano Serventi.

[2] Lin *shi*. Conformément à l'usage chinois, « Madame » précède ici le patronyme (nom de jeune fille) des femmes, non le nom de leur époux.

dans la même sous-préfecture qu'elle, elle épouse par la suite Xu Wenyu, un médecin itinérant, veuf et père d'une petite fille. Mais le sixième mois de la douzième année Yongzheng (1734), Xu Wenyu, se sentant malade, les conduit toutes deux chez un parent de sa première femme, où il meurt peu de temps après. Deux mois plus tard, Madame Lin épouse en secondes noces Han Shixiu, après avoir négocié elle-même le contrat (*zizhu hunshu*) et obtenu comme prix du mariage une somme de 31 onces d'argent (*liang*) qui lui sert à payer les funérailles de son premier époux.

Ce soir-là, jour de la Fête des Lanternes, Madame Lin est donc seule à la maison, car son beau-frère assiste à un spectacle dans un bourg voisin et sa belle-sœur est allée rendre visite à des parents dans son village natal. Profitant de la situation, Zhifu pénètre chez elle et lui fait des propositions malhonnêtes (*zuoban de hua*) ; la jeune femme l'éconduit durement et le chasse. Son beau-frère de retour, Mme Lin lui raconte ce qui s'est passé et le prie d'aller trouver Zhifu pour lui demander des comptes (*lijiang*). L'explication a lieu le lendemain, mais Zhifu nie les faits et va jusqu'à promettre une bonne correction à la jeune femme, qu'il ne se gênera pas pour lui administrer, dit-il, même en l'absence de son mari (*wo bu wei gezi Han Shixiu bu zai hai da ni liang zhang*). La mère de Zhifu, offusquée par le comportement irrespectueux de son fils, le gifle, puis, avec l'aide de voisins qui sont intervenus dans la dispute, réussit à convaincre tout le monde de rentrer chez soi. Deux jours plus tard, on découvre Mme Lin pendue à une poutre de sa chambre. Au procès, Han Zhifu soutiendra jusqu'à la fin qu'il était allé chez elle simplement pour lui demander quelque chose, mais les témoins confirmeront la version donnée par la victime[3].

Comme tant d'autres attestés dans les sources judiciaires, le suicide de Mme Lin en réponse à l'outrage subi semble confirmer une recrudescence de cette pratique, depuis les Ming, comme ultime moyen pour la femme chinoise de racheter l'honneur perdu ; il témoigne en même temps d'un raidissement progressif de la culture dominante à l'encontre des femmes dans la Chine du XVIII[e] siècle. Les chercheurs qui se sont intéressés à la question estiment que l'exaltation de vertus comme la chasteté, la pureté,

[3] *Xingke tiben* (ci-dessous *XKTB*), première année Qianlong (ci-dessous QL1), *bao* (liasse) 125.

la fidélité s'inscrit dans un mouvement d'adhésion aux règles strictes de la morale néo-confucéenne encouragé par la jeune dynastie mandchoue[4]. Ainsi l'éloge du suicide des veuves est-il interprété comme une promotion délibérée du culte de la loyauté qui transposerait sur le plan symbolique du rapport homme/femme l'attention pointilleuse que la dynastie étrangère porte à la loyauté de ses fonctionnaires[5].

Certaines études sur la chasteté et la fidélité des veuves ont montré le rôle important joué par l'État dans l'exaltation de ces valeurs par l'institution d'un système de primes fondé sur des normes précises : les femmes récompensées devenaient des parangons pour toute la société. Si le modèle de la « femme vertueuse » n'était certes pas une nouveauté — la littérature en témoigne depuis les Han —, à partir des Ming et des Qing il se diffuse jusque dans les couches inférieures de la société. Selon certains, ce mouvement devrait être interprété comme une « popularisation » de valeurs propres aux élites, qui procéderait d'un durcissement du code moral à tous les niveaux[6]. Pour d'autres, le discours des élites sur la chasteté

[4] Dans un article récent, Harriet T. Zurndorfer a montré que d'autres courants de pensée, le *hanxue* par exemple, ont également encouragé le culte de la chasteté caractéristique de cette époque. Cf. Harriet T. Zurndorfer, « *Han-hsüeh,* "evidential research", and female chastity : a re-examination of intellectual attitudes and social ideals in 18th-century China », in W. Idema et E. Zürcher (éds.), *Thought and law in Qin and Han China — Studies presented to Anthony Hulsewé on the occasion of his eightieth birthday* (Leyde, E.J. Brill, 1990), pp. 208-224. Pour divers penseurs de l'époque ayant exprimé une opinion différente et adopté une attitude plus ouverte en regard de ces questions, voir Paul S. Ropp, « The seed of change : reflections on the condition of women in the early and mid-Ching », *Sign : Journal of Women in Culture and Society*, 2, 1976, pp. 5-21.

[5] Cf. Andrew C.K. Hsieh et Jonathan D. Spence, « Suicide and the family in premodern Chinese society », in A. Kleinman et T.-Y. Lin (éds.), *Normal and abnormal behaviour in Chinese culture* (Dordrecht, Boston, Londres, D. Reidel, 1980), pp. 29-47.

[6] Mark Elvin, « Female virtue and the state in China », *Past and Present*, 104, 1984, pp. 111-152. Il s'agit d'après T'ien Ju-Kang d'un phénomène étroitement lié à l'expansion de cette classe sociale dont les membres concouraient, non sans difficultés, pour obtenir un diplôme et qui, en exaltant les vertus de ses femmes, tendait à compenser la frustration de son propre déclin : cf. T'ien Ju-kang, *Male anxiety and female chastity. A comparative study of Chinese ethical values in*

permettait aux membres des strates les plus basses de la gentry de se distinguer des gens du commun[7]. Mais comment ces valeurs, qui font de l'honneur de la femme un bien si précieux, étaient-elles vécues, et comment opéraient-elles réellement ? Si l'on peut supposer en effet que ce discours a pu être perçu jusque dans les communautés rurales et diffusé dans les classes les plus populaires, les modalités de cette réception restent cependant à analyser.

Le présent travail[8] est un effort préliminaire pour montrer à quel point les sources judiciaires[9] peuvent être utiles à l'étude des comportements

Ming-Ch'ing times, Leyde, E.J. Brill, 1988 (Monographies du T'oung Pao, n° XIV).

7 Susan Mann, « Widows in the kinship, class, and community structure of Qing dynasty China », *Journal of Asian Studies*, 46, 1987, pp. 37-56. Mann emploie l'expression *lower gentry* pour désigner les membres de l'élite détenteurs de titres académiques de niveau inférieur, et possédant un statut intermédiaire entre celui des gens du commun et celui de la *gentry* (cf. p. 42, n. 15).

8 Ce travail se fonde sur un sondage des sources criminelles conservées aux Archives Centrales de Pékin (*Di yi lishi dang'an guan*), en particulier des *xingke tiben* consacrés à des cas impliquant les relations intra-familiales et entre les sexes ou les générations. Le catalogage par sujets de ces documents, qui cependant ne couvre que certaines années, a grandement facilité ma tâche. L'une des rubriques s'intitule précisément « Cas relatifs à des questions concernant le mariage et la famille » (*Hunyin jiating wenti de anjian*).

9 Les recherches sur l'histoire de la criminalité en Europe ont le mérite d'avoir valorisé les sources judiciaires, et en particulier les comptes rendus de procès qui, pendant longtemps, avaient été négligés par les spécialistes de l'histoire sociale. Leur utilisation pour l'histoire judiciaire et criminelle a révélé l'intérêt qu'elles pouvaient présenter pour d'autres types de recherches. Par leur forme et leur contenu, les procès sont en fait une source donnant directement accès à certaines manières de voir, de percevoir et de concevoir le monde, ainsi qu'à la vie des gens du commun. Leur valeur multiple permet d'aborder certains aspects de l'histoire des mentalités et certains sujets de l'histoire sociale ; elle permet d'étudier les rapports privés entre les sexes dans le cadre familial et hors de celui-ci, ou ceux qu'entretiennent les membres de générations ou de communautés différentes. S. Naquin et E. Rawski ont récemment indiqué de nouveaux champs de recherche qui, à leur sens, mériteraient plus d'attention de la part des historiens : ainsi l'histoire de la criminalité et de la déviance, phénomènes qui, étudiés à travers les comptes rendus de procès, peuvent aider à une meilleure compréhension de la vie

sociaux dans la Chine du XVIIIe siècle. Je me suis intéressée plus particulièrement aux cas de viol ou de tentative de viol ayant abouti au suicide de la victime ; et j'ai essayé, d'une part, de mettre en évidence les motifs ayant poussé les victimes à accomplir un pareil geste, d'autre part, d'analyser les réactions suscitées au sein des communautés par de tels actes de violence. L'enquête judiciaire, en s'efforçant d'établir les faits, livre directement ou indirectement les éléments permettant de reconstruire et d'analyser un événement où le vécu des protagonistes apparaît dès lors en pleine lumière. Une myriade d'informations, consignées dans les dépositions des accusés, des victimes et des membres de leur entourage, permettent de reconstituer des pans entiers de la vie quotidienne et de mieux comprendre le réseau complexe de relations liant les différentes composantes de la société[10].

Nous avons vu, par exemple, que pour survivre Mme Lin avait dû renoncer non seulement au veuvage, mais encore à suivre toutes les règles d'un mariage respectable. Si elle a été accueillie dans la famille Han, c'est probablement parce que Shixiu ne pouvait prétendre à meilleur parti : âgé de trente-neuf ans déjà au moment du mariage, on peut supposer qu'il n'est guère fortuné puisqu'il est contraint d'aller chercher du travail loin de son foyer. Ayant finalement trouvé refuge dans une nouvelle famille et une nouvelle communauté, Mme Lin ne peut accepter que par ses agissements ambigus Zhifu risque de donner lieu à des commérages sur son compte ; elle préfère mourir plutôt que de perdre une honorabilité acquise après tant d'efforts.

Les comptes rendus de procès ouvrent donc de nouvelles perspectives d'interprétation pour l'étude du suicide des femmes déshonorées, car ils offrent la possibilité non seulement de situer l'événement dans son contexte,

familiale et de la culture populaire dans la Chine des Qing. Cf. Susan Naquin et Evelyn Rawski, « Topics for research in Ch'ing history », *Late Imperial China*, 8 (1), 1987, pp. 187-203.

10 Cf. Susan Naquin, « True confessions : criminal interrogations as sources for Ch'ing history », *National Palace Museum Bulletin*, 11 (1), 1976, pp. 1-17. Sur l'utilisation des sources d'archives locales, et en particulier des minutes des procès, voir aussi Philip C. Huang, « County archives and the study of local social history. Report on a year's research in China », *Modern China*, 8 (1), 1982, pp. 133-143.

mais aussi, et contrairement à ce qui se passe avec d'autres sources, de l'aborder sous une forme indépendante de sa valeur d'exemple.

Les sources

Les mémoires judiciaires (*xingke tiben*) sont des documents officiels concernant des actions en justice intervenues dans les différentes provinces de l'empire, envoyés directement à l'empereur par les gouverneurs provinciaux et archivés au Grand secrétariat après avoir été vérifiés et copiés pour transmission au ministère de la Justice par la section judiciaire du censorat (*xingke*). Le document se présente en général de la façon suivante : au début sont consignés la nature du délit commis, le nom du ou des inculpés, celui de la victime, et une brève description des circonstances de l'affaire ; suit la transcription du rapport officiel que le mémorialiste a reçu de son subordonné, où figurent le texte de la plainte (dans le cas où il y en a eu une), le procès-verbal de l'autopsie effectuée par le médecin légiste (*wuzuo*), le compte rendu du procès lui-même, dont l'audience a eu lieu au niveau de la sous-préfecture et qui inclut les interrogatoires des accusés, de la victime ou de ses proches, ainsi que les dépositions des témoins ; dans le cas où il est nécessaire de mettre en évidence les rapports de parenté entre la victime et l'auteur du délit, ces renseignements sont extraits des généalogies (*zupu*) ; puis vient la peine prévue par le code pour le délit en question ; enfin, le document se conclut par un résumé du cas.

Le rédacteur passe constamment de considérations rédigées en langage bureaucratique à la transcription fidèle en langue parlée de ce qui s'est dit au cours des interrogatoires, alternant questions et réponses sur le mode du discours direct. L'auteur d'un manuel de l'époque rédigé à l'usage des clercs (*shuli*) indique que les interrogatoires devaient être transcrits en langue vulgaire, mais qu'il fallait éviter que cela ressemblât aux romans (*ju ju yao xiang su hua, yao bu ke sihu xiaoshuo*)[11].

[11] Cf. Zheng Qin, *Qingdai sifa shenpan zhidu yanjiu* (Étude du système judiciaire des Qing), Changsha, Hunan jiaoyu chubanshe, 1988, p. 116.

Pour la première année Qianlong[12], 372 documents sont répertoriés sous la rubrique *Hunyin jiating wenti de anjian*[13], qui ne traitent cependant pas à proprement parler de 372 procès dans la mesure où ils incluent aussi des rapports sur des décisions concernant des questions de nature différente, quoique en relation plus ou moins directe avec ce type de délits[14]. Les affaires que nous avons étudiées se rapportent à des délits qui, dans leur très large majorité, se sont soldés par un homicide dont les motifs sont des problèmes sexuels ou amoureux, ou même économiques, entre personnes appartenant à une même famille ou à une même communauté. Les mobiles de l'homicide sont l'adultère (qui apparaît très fréquemment), ce que notre droit appelle les « atteintes » (mettant en cause tout type de relation jugé illicite par le code chinois), l'enlèvement de femmes dans un but lucratif, la promesse de mariage non tenue, l'incitation à la prostitution ou à l'adultère par les propres maris des femmes en échange de bénéfices économiques, les rapports homosexuels, etc. Une bonne partie des affaires qui ne se sont pas conclues par un homicide concernent des fugues consensuelles. Sur

12 Le choix de l'année m'a essentiellement été dicté par le fait que ce type de document tend à perdre de sa substance et à se faire moins précis au cours du XIXe siècle ; viennent à manquer, en particulier, les dépositions des témoins, qui sont du plus grand intérêt pour nous. Au reste, l'étude de la société chinoise au XVIIIe siècle (et je suis naturellement consciente qu'une année ne peut en aucun cas représenter tout un siècle !) permet de l'approcher à un moment de paix intérieure relative, alors que les grandes mutations économiques et sociales intervenues précédemment se sont stabilisées, créant les conditions de transformations ultérieures ; la dynastie étrangère a consolidé son pouvoir et est désormais acceptée comme légitime ; les Occidentaux sont encore loin et l'État, efficient, nous laisse une abondante documentation sur tout ce qui ne réussit pas à se soustraire à son contrôle.

13 Cf. *supra*, note 8.

14 On y trouve des affaires comme celle de ce prévenu qui, déjà jugé pour avoir kidnappé et vendu une veuve, a été amnistié mais, condamné à reverser les 28 onces d'argent de sa « commission », n'a pas réussi à solder sa dette (il n'a payé que 4 onces). Le gouverneur, après avoir essayé pendant un an de récupérer la somme due à l'État, rédige, comme cela est prévu par le code, un mémoire sur l'insolvabilité effective du débiteur pour demander l'effacement de sa dette. *XKTB*, QL1, *bao* 124.

un total de cinquante-cinq cas d'agressions sexuelles perpétrées sur des femmes, trente se soldent par le suicide de la victime[15]. Le suicide met en branle les mécanismes de l'État, qui doit établir les circonstances du décès : il est donc naturel de trouver un grand nombre de cas de suicides dans les comptes rendus de procès. Sans vouloir entrer dans le détail d'une analyse quantitative, on notera cependant que, même si le phénomène n'a pas la même ampleur partout, il est présent sur la plus grande partie du territoire de l'empire puisqu'il ne touche pas moins de douze provinces[16]. Cette donnée, qui ne saurait faire abstraction des différences locales[17],

[15] Sous les Qing le viol était puni de la peine de mort (étranglement après les assises d'automne) ; la tentative de viol par 100 coups et le bannissement à 3 000 *li*. Cf. Guy Boulais, *Manuel du code chinois*, Shanghai, Imprimerie de la Mission catholique, 1923, p. 681. Était considéré par le code comme un délit grave, puni de la peine de mort (étranglement après les assises d'automne), le fait d'avoir conduit une femme au suicide par une tentative de viol, ou simplement par des « propositions malhonnêtes » : Boulais, pp. 578-579. La traduction du terme *tiaoxi*, rendu ici par « propositions malhonnêtes », varie d'un auteur à l'autre : Meijer propose « fumbling and fondling », P.L.F. Philastre (*Le code annamite*, Paris, Leroux, 1909) « attouchements », Boulais « attouchements impudiques » ; il s'agit le plus souvent d'une tentative verbale ou physique, mais à peine esquissée, pour inviter une femme à un rapport sexuel. Pour les diverses traductions possibles, voir M.J. Meijer, « The price of a *p'ai-lou* », *T'oung Pao*, 67, 1981, p. 290 et note 4. Sur les peines prévues par le code chinois pour les délits de violence sexuelle, cf. *ibid.*, ainsi que Vivien W. Ng, « Ideology and sexuality : rape laws in Qing China », *Journal of Asian Studies*, 46 (1), 1987, pp. 57-70.

[16] La répartition territoriale est la suivante : 8 dans le Jiangsu, 4 dans le Guangdong et dans le Fujian, 2 dans le Zhili, le Zhejiang et le Shandong, 1 dans le Sichuan, l'Anhui, le Yunnan, le Jiangxi et le Shaanxi.

[17] Une enquête plus approfondie qui tiendrait compte des différences spatiales pourrait nous aider à relever la présence d'éléments de différenciation et/ou d'homogénéisation culturelle, sociale et institutionnelle dans la société chinoise de l'époque. L'opposition entre *core* et *periphery*, dans l'acception donnée par Skinner, peut s'avérer un bon outil d'interprétation face à la diversité de forme et d'intensité des réactions d'individus confrontés à une situation particulière. Cf. G. William Skinner, « Introduction : urban and rural in Chinese society », in G. William Skinner (éd.), *The city in late imperial China*, Stanford, Stanford University Press, 1977, pp. 253-273.

confirme cependant que certains traits culturels procédaient d'un patrimoine commun à toute la Chine.

Le contexte social

Les actes de violence sexuelle ou les tentatives d'agression sont commis, la plupart du temps, dans le cadre de rapports de voisinage. Les sources mettent toujours clairement en évidence la relation qu'entretenaient le persécuteur et sa victime et, de manière plus générale, le réseau relationnel impliquant les personnes mêlées volontairement ou non à l'affaire en tant que témoins : du chef de village (*dibao*)[18] jusqu'aux membres de la famille et aux voisins. Tous doivent décliner état civil, titres et qualités, expliquer le type de lien qu'ils avaient avec la victime ou l'inculpé, dire ce qu'ils savent, ce qu'ils ont vu et entendu personnellement ou ont entendu dire. Nous découvrons ainsi des fragments de vie quotidienne riches de détails, où l'espace lui-même (la cour, la route, le champ, la boutique, la taverne, etc.) joue un rôle non négligeable dans le déroulement des événements[19]. Ces lieux sont aussi bien fréquentés par les femmes que par les hommes, ce qui suggère que la ségrégation sexuelle était surtout une contrainte dans les milieux sociaux élevés, beaucoup plus que dans les classes populaires. L'espace du village, jusqu'à ses limites extrêmes, appartient aussi aux femmes, qui y vivent apparemment sans aucune restriction.

Mme Chen est en train de faire la lessive seule, hors du village, lorsque un voisin du nom de Ning Si l'interpelle en lui disant de ne pas laisser couler l'eau sale dans le puits, puis la menace de la faire corriger par son mari. Comme la femme lui répond vertement, Ning Si s'approche d'elle,

[18] Je suis ici la traduction adoptée par Pierre-Étienne Will, *Bureaucratie et famine en Chine au 18e siècle*, Paris, Mouton/EHESS, 1980, *passim*. Dans les documents examinés pour le présent travail les termes employés pour désigner les responsables locaux du contrôle social sont *dibao*, *difang*, *xiangyue*, quelquefois *xiangbao* ; tous sont plus ou moins interchangeables.

[19] À la différence des récits littéraires, qui ont en général pour cadre la société urbaine, ces documents nous permettent de saisir certains aspects de la vie rurale dans sa réalité quotidienne.

la tire par sa tunique et, ce faisant, lui touche la jambe[20]. Mme Yu marche seule sur la route, lorsqu'elle voit venir à sa rencontre un prêtre taoïste. L'homme, qu'elle connaît puisqu'il vit dans son village, profite de l'absence de tout témoin pour s'approcher d'elle et lui poser la main sur les seins[21]. Mme Chen, veuve depuis dix ans, avec deux garçons et une fille encore nubile à sa charge, gagne sa vie en tenant un débit de boissons. Un soir l'un de ses voisins, lui-même tavernier de l'autre côté de la rue, la voyant seule, vient la trouver sous prétexte de lui acheter les latrines attenantes à sa boutique pour les transformer en bûcher ; mais très vite il en vient au véritable objet de sa visite et lui propose le versement de 300 sapèques par mois si elle accepte de devenir sa maîtresse. Il essaie de convaincre la veuve que son offre est intéressante et qu'elle devrait l'accepter plutôt que de continuer à gagner péniblement sa vie en travaillant tard la nuit ; se faisant plus pressant, il tente de l'embrasser, mais la femme le repousse[22]. Ces trois affaires se concluent par le suicide des intéressées.

L'augmentation du nombre des suicides de femmes victimes d'un viol, d'une tentative de viol, d'avances sexuelles, ou des cas de femmes tuées au cours d'un acte de violence sexuelle, a été interprétée comme une conséquence du relâchement des mœurs dû au processus d'urbanisation qui caractérise la Chine à partir des Ming[23]. Certains ont également vu dans le raidissement du code moral à l'encontre des femmes une réponse aux transformations sociales en cours[24]. L'expansion économique, résultat de mutations intervenues à des époques antérieures, tend à modifier le cadre dans lequel s'établissent les rapports sociaux. L'un des traits spécifiques du XVIIIe siècle réside dans la forte mobilité des villageois, encouragée par un marché du travail de plus en plus ouvert et par les possibilités d'enrichissement hors des limites du lieu de résidence. Nombreux sont les hommes qui quittent leur foyer pour aller chercher du travail dans des régions

20 *XKTB*, QL1, *bao* 119.
21 *XKTB*, QL1, *bao* 120.
22 *XKTB*, QL1, *bao* 118.
23 T'ien Ju-kang, *op. cit.*, p. 131.
24 Joanna F. Handlin, « Lü K'uns's new audience : the influence of women's literacy on sixteenth-century thought », in Margery Wolf et Roxane Witke (éds.), *Women in Chinese society*, Stanford, Stanford University Press, 1975, p. 14.

lointaines en mettant leur épouse sous la protection d'un membre de leur famille lorsque cela est possible, ou, plus rarement, en la laissant seule. Au sein de leurs communautés, les femmes qui vivent cette situation sont probablement considérées comme plus vulnérables car, sans l'appui d'une autorité patriarcale, elles se trouvent davantage exposées aux abus ; en même temps elles peuvent devenir un élément d'instabilité menaçant la cohésion du groupe.

Mme Chen, du *xian* de Zhaoyang au Zhili, vit avec son beau-frère depuis trois ans que son mari s'occupe d'un commerce dans le Jehol. Un matin, à l'aube, alors qu'elle est sur le point de partir moissonner, elle est importunée par un jeune travailleur, employé d'une famille voisine ; peu après elle se suicide. Son mari, pourtant prévenu par la famille, ne se donnera pas même la peine de revenir assister au procès[25]. Mme Yuan vit seule dans une chambre que son mari a louée après avoir quitté la maison paternelle à Changzhi au Shanxi et être parti au Henan pour tenter sa chance dans le commerce. Quelques jours à peine après le départ du mari, un voisin pris de boisson, sachant que Mme Yuan est seule, saute par dessus le mur et s'introduit dans la maison. Les voisins accourent aux cris de la femme et l'homme s'enfuit sans avoir eu le temps de la toucher. Mme Yuan se suicide elle aussi[26]. Zhang Dajie, mariée depuis un an, est retournée s'installer chez son grand-père car son mari est parti travailler dans une autre contrée et aucun membre de sa famille n'est en mesure de l'accueillir. Zhang Fusheng, parent et employé du grand-père, rencontrant par hasard une vague connaissance, engage la conversation sur les plus belles filles du village et vante auprès de son interlocuteur les charmes de Zhang Dajie. De fil en aiguille, Fusheng se propose, contre rétribution de 108 sapèques, de la lui faire connaître. Usant d'un subterfuge pour entraîner la jeune femme dans un champ, Zhang Fusheng tente d'abord de l'entreprendre mais, comme elle se met à hurler, il s'enfuit, la laissant à la merci de son compère qui, entre temps, s'était caché dans les blés. La femme est violée, et la nuit même elle se suicide en se jetant dans le puits[27].

25 *XKTB*, QL1, *bao* 119.
26 *XKTB*, QL1, *bao* 125.
27 *XKTB*, QL1, *bao* 117.

En l'absence de leurs époux, il revient aux femmes de préserver l'honneur familial, c'est-à-dire d'abord leur honneur sexuel. À l'instar de toutes les sociétés patriarcales régies par des normes précises, la société chinoise, pour garantir la stabilité sociale et la transmission du patrimoine de père en fils, fait de la femme le dépositaire de l'honneur sexuel par lequel sont assurées la pureté généalogique et la protection du patrimoine contre des attaques extérieures. La défense de l'honneur implique en premier lieu la stricte ségrégation des sexes ; mais là où celle-ci n'est pas ou n'est plus possible, la société a recours à d'autres moyens de pression qui sont, essentiellement, la réprobation morale et la menace pour les femmes d'être mises au ban de la société.

En ce sens, les nouvelles mesures relatives aux délits sexuels introduites dans le code des Qing[28] peuvent être interprétées comme une réponse à l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux. Il est stipulé, entre autres, que l'on doit procéder à une enquête approfondie pour faire la preuve que la victime a effectivement résisté avant de succomber à la violence. En effet, l'acte risque d'être jugé au titre d'« impudicité consentie » si certaines circonstances particulières ne sont pas avérées[29]. Ainsi, à la menace d'isolement et d'exclusion vient s'ajouter la pression de l'État qui met tout en œuvre pour qu'aucun doute ne puisse subsister sur une complicité éventuelle entre la victime et son agresseur. Pour décourager la violence sexuelle, on a jugé préférable, plutôt que de la réprimer[30], de faire endosser aux femmes — en les « responsabilisant » à l'extrême — la charge de préserver leur honneur, lequel se confond avec celui de la famille et de la communauté. Du coup, l'exacerbation du concept de pureté serait non pas le résultat d'une application fidèle du code moral, mais le signe de son affaiblissement. En exerçant un contrôle accru sur les femmes, qui implique nécessairement la célébration de vertus comme la pureté et la chasteté, ce sont les effets d'un tel affaiblissement que l'on tente en fait de limiter.

[28] Vivien W. Ng, art. cit. ; M.J. Meijer, art. cit.

[29] Vivien W. Ng, art. cit. p. 58 ; Guy Boulais, *op. cit.*, p. 680.

[30] Ng (art. cit., p. 60) se demande s'il n'aurait pas été plus logique d'aggraver les peines de ceux qui perpétraient les actes de violence plutôt que de chercher à s'assurer que les femmes avaient défendu leur pureté jusqu'aux conséquences les plus extrêmes.

Honneur et déshonneur : les persécuteurs et les victimes

Liu Qi, âgé de trente-sept ans, est employé depuis un an à temps plein (*changgong*) dans une famille et dort habituellement sur l'aire de battage (*chang*). Ce soir-là, il va se coucher après avoir bu du vin et mangé un repas de poissons qu'il a lui-même pêchés et cuisinés. Réveillé dès l'aube, il assiste au départ pour les champs de Mme Chen, l'interpelle, lui demande où elle va, et l'invite à le suivre. Sans répondre, la femme revient sur ses pas. Se méprenant sur ses intentions et interprétant son silence comme un signe d'assentiment, Liu Qi lui propose carrément de faire l'amour avec lui. À ces paroles, Mme Chen se met à hurler. Il ne comprend pas ce qui lui arrive et en reste tout abasourdi[31].

Comme d'autres inculpés, Liu Qi vit seul et sans famille[32]. La solitude qui, nous l'avons vu, fait d'une femme une victime potentielle, peut à l'occasion transformer un homme en persécuteur. Due à des facteurs d'ordre démographique[33] et à la mobilité des travailleurs déjà évoquée, l'augmentation du nombre d'hommes célibataires par force a certainement été un ferment d'instabilité sociale au niveau des petites communautés. Ces hommes représentaient une menace dans la mesure où leurs besoins sexuels ne pouvaient être satisfaits ni dans le cadre de la conjugalité, ni par la fréquentation des lieux de commerce du sexe, plutôt rares en zone rurale. Comme dans d'autres affaires, la solitude et la frustration sexuelle de Liu Qi sont les motivations évidentes de son comportement. Si ce genre de tentative maladroite n'est jamais considérée comme légitime, il est

31 *XKTB*, QL1, *bao* 119.

32 Wang Xinghuai a trente-neuf ans et est célibataire (*danshenhan*) (*XKTB*, QL1, *bao* 119) ; au magistrat qui lui demande s'il vit avec quelqu'un, Li Aren répond qu'il n'a ni père, ni mère, ni femme (*XKTB*, QL1, *bao* 132).

33 Des travaux récents ont suggéré à cette époque un taux de mortalité féminine élevé (dont les causes ne sont pas parfaitement claires), ayant entraîné une nette surmasculinité. Cette situation, qui vers la fin du siècle semble se rééquilibrer, aurait eu entre autres conséquences l'impossibilité de trouver femme pour peut-être 10 % de la population masculine, principalement parmi les plus pauvres. Cf. Susan Naquin et Evelyn Rawski, *Chinese society in the eighteenth century*, New Haven, Yale University Press, 1987, p. 110.

impossible d'exclure que son auteur ait parfois pu arriver à ses fins. Les sources montrent, surtout dans les cas où l'approche de la femme se fait par le biais de plaisanteries ou de gestes plus ou moins anodins, que les infractions au code de l'honneur sont non seulement possibles mais bien réelles, même si elles se produisent dans la discrétion et le silence[34]. Et c'est justement parce que l'on sait que ce qui ne devrait pas arriver peut en fait se produire que la société tend à imposer un contrôle toujours plus strict sur les femmes. Mais les règles de comportement fixées par la société pèsent aussi sur les hommes, de même que le sentiment de honte qu'ils encourent quand ils les enfreignent.

Lorsque Mme Huang vient le trouver pour lui crier sa rage[35], Li Aren s'enferme chez lui. Lai Afa dit au magistrat qu'il s'est « enfui rouge de honte » (*xiukui paozou*) lorsque Mme Lie s'est rendue chez lui pour l'insulter[36]. Zao Cui, pour rejeter les accusations portées contre lui, forge toute une histoire (*shi ci*) et refuse de reconnaître sa culpabilité (*dilai*)[37]. Ning Si a implicitement admis sa culpabilité en demandant à son oncle d'intervenir comme médiateur pour réparer le tort causé, mais lorsque Mme Chen, le rencontrant dans la rue, se met à l'insulter de nouveau en le traitant d'« esclave » (*nucai*) et de « face poilue » (*maomian*), il lui rétorque que ses accusations sont sans fondement et que c'est elle qui est indigne de respect (« si tu étais une personne respectable tu ne m'accuserais pas de ces affaires de sexe », *ni ruo shi haoren, bu gai ba jianqing de hua tulai wo*)[38].

34 Certaines études sur la société rurale en Chine à des époques plus récentes montrent qu'il y avait dans les communautés des éléments considérés comme socialement inférieurs pour des raisons économiques (ainsi les épouses-enfants mariées à des hommes qui, dans bien des cas, étaient contraints de quitter leur village natal pour raisons professionnelles) et bénéficiant d'une assez grande liberté sexuelle par rapport à la norme. Mao lui-même fait allusion à cette liberté sexuelle relative chez les paysannes dans son rapport sur le mouvement paysan dans le Hunan. Cf. Philip C.C. Huang, *The peasant economy and social change in North China*, Stanford, Stanford University Press, 1985, p. 257.

35 *XKTB*, QL1, *bao* 132.

36 *XKTB*, QL1, *bao* 124.

37 *XKTB*, QL1, *bao* 125.

38 *XKTB*, QL1, *bao* 119.

Les femmes offensées informent immédiatement leur mari, leur belle-mère, leur beau-frère, et toute la famille s'active pour préparer la riposte. Dans certains cas elle se contente de punir le coupable sans recourir à la justice. Le plus souvent, ce sont les victimes elles-mêmes qui incitent leur famille à porter plainte devant le *dibao*, même si, par la suite, elles finissent par se suicider. Si dans la majorité des affaires l'outrage est perpétré en l'absence de tout témoin, il est important que l'honneur de la victime soit défendu publiquement. La vertu s'exprime en public, alors que le secret peut induire le soupçon d'une faute. L'honneur ou le déshonneur étant l'affaire de tous, le fait pour une personne d'être impliquée, même par hasard, dans un différend qui est objet de réprobation sociale et source de commérages nécessite une réparation au vu et au su de tous. La peur de voir leur dignité définitivement compromise et la menace d'être exclues de la communauté motivent certainement la décision des femmes qui mettent fin à leurs jours.

Zhang Dajie dit à sa famille qu'elle ne pourra plus jamais être une femme digne de ce nom (*zuo bu de ren*)[39]. Même sentiment exprimé par Mme Lie avant de mourir : « je ne suis plus une femme digne de ce nom, mon seul désir est de mourir » (*rujin zuo bu de ren le, qingyuan qu si*)[40]. Mme Ma confie à son mari qu'elle ne peut plus continuer à vivre après avoir été déshonorée et avilie (*wo bei ta rujian, huo bu cheng*)[41]. Ding Xiaoer, violée alors qu'elle n'est qu'une jeune fille d'à peine quatorze ans, refuse de s'alimenter et déclare à ses parents qu'elle veut mourir. Son père et sa mère cherchent à la raisonner en lui disant qu'elle n'est pas responsable de ce qui lui est arrivé (*zhege shi yu ni shi bu xianggande*), qu'ils ont déjà alerté les fonctionnaires et que ceux-ci sauront punir le coupable pour apaiser sa colère (*yao chu ta ti ni chuqi*). Mais la jeune fille ne cesse de demander comment elle pourra à l'avenir être une personne digne de ce nom (*ta zhi shuo rihou ruhe zuoren*) ; quatorze jours après son agression, trompant la vigilance de ses parents, elle se suicide en se noyant[42].

39 *XKTB*, QL1, *bao* 117.
40 *XKTB*, QL1, *bao* 124.
41 *XKTB*, QL1, *bao* 119.
42 *XKTB*, QL1, *bao* 117.

La vertu comme le déshonneur ont besoin d'une caisse de résonance pour être pris en considération, et les commérages sont un moyen pour la communauté de rendre explicite le jugement qu'elle porte sur ses membres. S'il existe un doute, même minime, la réputation d'une personne peut être considérée comme perdue. C'est ce qui explique pourquoi le suicide est parfois motivé non tant par l'offense subie que par le refus du coupable d'assumer son acte. Face à des hommes qui nient les faits et rejettent l'accusation, car ils craignent de s'exposer à la honte ou de subir une punition, le suicide de la victime a la valeur d'une preuve irréfutable de son honnêteté et de la culpabilité de celui qui l'a compromise en jetant le doute sur son honorabilité. Le suicide, dans ce cas (mais pas seulement dans ce cas), aura lieu devant la maison de celui que l'on veut accuser, pour que tout un chacun puisse voir et savoir[43].

Les codes de la communauté et les normes de l'État

Des études récentes ont remis en question l'hypothèse selon laquelle le recours à la violence constituerait la seule possibilité offerte pour laver un affront[44]. L'honneur compromis peut être réhabilité par d'autres formes de compensation, symboliques ou matérielles. La simple accusation de violence sexuelle, même lorsqu'elle n'est pas fondée[45], peut être un bon

43 Mme Chen saisit un couteau et se tranche la gorge devant Ning Si (celui-ci tentera lui aussi de se suicider) ; Mme Yuan se pend en pleine nuit devant la porte de Zhao Cui ; Mme Ye se suicide aussi de la même façon devant la maison de son agresseur ; Mme Lie va chez Lai Afa, casse les casseroles avec lesquelles la femme de son agresseur est en train de préparer le dîner, puis se tranche la gorge avec un couteau de cuisine qu'elle a pris soin d'apporter. *XKTB*, QL1, *bao* 119, 125, 121, 124.

44 Cette idée se retrouve dans toute une série d'études anthropologiques des années soixante ; par exemple J. Pitt-Rivers, « Honour and Social Status », in J.G. Peristianity (éd.), *Honour and shame. The values of Mediterranean society*, Chicago, University of Chicago Press, 1965, pp. 25-29 ; également « Honour », in *Encyclopedia of social sciences*, New York, 1968, cité par G. Fiume, « Introduzione », in G. Fiume (éd.), *Onore e storia nelle società mediterranee*, Palermo, La Luna, 1989.

45 D'après Meijer (art. cit., p. 289), l'aggravation des peines prévues pour les délits sexuels pourrait être due à la difficulté de démontrer s'il y a eu ou non violence,

moyen pour une femme et sa famille de retrouver une dignité perdue aux yeux de la communauté. Nous avons vu comment les femmes offensées réagissaient en accusant leur agresseur et en exigeant qu'il soit puni. Et quand le voisinage prend lui aussi une part active à l'affaire, ce n'est pas nécessairement en participant à une chasse au coupable : ce peut être en assumant le rôle de médiateur, afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Le mari de Mme Yu, assisté d'une cinquantaine d'hommes du village, part à la recherche du prêtre taoïste qui a offensé sa femme. Le maître du jeune coupable intercède en sa faveur et demande au mari de ne pas porter l'affaire devant les instances de la sous-préfecture. Il promet en contrepartie d'administrer une correction publique à l'insolent. Le mari se laisse d'autant mieux convaincre que la saison agricole bat son plein et que les démarches pour déposer plainte lui feraient perdre un temps précieux. Il ne s'attendait naturellement pas à ce que sa femme se suicide : il déclare en effet au magistrat qu'il n'aurait jamais cru que, si jeune, elle ait pu faire preuve d'un tel caractère (*liexing*)[46].

Certes, la violence ou la simple menace d'en user restent un moyen d'obtenir ce que l'on veut[47]. Mais le plus souvent on cherche simplement à ce que l'agresseur reconnaisse publiquement sa culpabilité et fasse des excuses (*peili*)[48]. Les voisins et les membres de la famille tentent de

ce qui laisse la voie ouverte aux fausses accusations. Cette hypothèse, qu'il faudrait vérifier, a le mérite, même si c'est de manière indirecte, d'accréditer l'idée que l'honneur d'une personne peut être renégocié par la pratique sociale.

46 *XKTB*, QL1, *bao* 120.

47 Ainsi existe-t-il des cas d'homicides survenus dans le cadre d'une action menée par des hommes pour défendre l'honneur de leur épouse. Dans ces cas, plutôt rares dans nos sources (8 sur 55), la volonté de tuer n'est pas toujours établie. L'homicide intervient au cours d'une lutte physique engagée pour punir l'agresseur, mais l'issue en est incertaine car l'offensé peut devenir la victime. Le code chinois ne considère pas comme circonstance atténuante le fait qu'il y ait eu offense : ce n'est que dans le cas où l'auteur de l'affront a été tué en flagrant délit que son meurtrier est exempt de poursuites. Cf. *XKTB*, QL1, *bao* 114.

48 Après l'offense subie par Mme Ma, son époux se rend chez le coupable bien décidé à le frapper ; mais finalement il renonce à venger son honneur grâce à l'intervention de sa mère, que la famille de l'agresseur avait réussi à convaincre d'accepter des excuses. La mère de Mme Chen persuade son gendre de ne

minimiser l'affaire, essaient de calmer les esprits et réclament le silence pour que l'incident ne soit pas prétexte à les tourner en dérision. Le mari de Mme Ma, qui s'apprête à frapper et à insulter l'homme qui a manqué de respect à son épouse, est ramené à la raison par un voisin qui l'invite à se taire pour éviter que les gens ne le couvrent de ridicule (*chixiao*)[49]. Un « étudiant impérial » (*jiansheng*), parent de Mme Chen, apostrophe celle-ci ainsi que son beau-frère pour qu'ils cessent d'invectiver l'homme qui l'a offensée, et conseille à tout le monde de se remettre au travail dans les champs : « M'adressant à Lu Ziyi, je l'ai interpellé en lui disant : mais qu'est-ce que c'est que ce raffut ? Crier ainsi c'est insupportable à la fin, vous feriez mieux de vous remettre au travail ! » (*quan Lu Ziyi shuo : zhe shi shenme hao shi ? rangzhe ye bu haoting dajia lai kaishou ba !*)[50].

C'est là qu'on observe une contradiction fréquente entre les femmes (à tout le moins celles qui se suicident) et leur famille ou leur communauté. Dans de tels cas, le suicide peut être interprété comme un geste de dépit de la part de la victime, qui estime ne pas avoir obtenu entière réparation ; un acte dirigé aussi contre la famille qui cherche à trouver un arrangement sans tenir compte des préjudices subis[51].

commettre aucun acte inconsidéré dans la mesure où le *dibao* et le clan s'emploient à régler la question. Au reste, le coupable a accepté de faire des excuses. Dans tous ces cas, personne ne s'attendait à ce que la femme offensée attente à sa vie. *XKTB*, QL1, *bao* 119 (deux pièces).

49 *XKTB*, QL1, *bao* 119.

50 *XKTB*, QL1, *bao* 119. À cette époque le titre de *jiansheng* était acheté dans la plupart des cas. Cf. Chung-li Chang, *The Chinese gentry*, Seattle, University of Washington Press, 1977 (1ère éd. 1955), pp. 11-12. Dans les procès-verbaux des interrogatoires, les gens du commun se désignent eux-mêmes par le terme *xiaode* lorsqu'ils parlent à la première personne, mais un *jiansheng* réfère à sa propre personne en utilisant son titre académique.

51 En 1781, on ajoute à l'article sur le délit d'incitation au suicide d'une femme par des « propositions malhonnêtes » (*tiaoxi*) un précédent (*li*) prévoyant qu'une femme victime de telles propositions, *dont l'affaire a été réglée à l'amiable entre les deux parties*, peut être néanmoins amenée à se suicider par suite des moqueries continuelles dont elle reste l'objet. Cf. M.J. Meijer, art. cit., p. 294. Ainsi l'État prend-il acte en quelque sorte de l'existence de négociations portant sur des questions d'honneur, tout en admettant que de telles démarches risquent de conduire la victime au suicide par les railleries qu'elles suscitent au sein de la communauté.

Mme Yuan, qui, nous l'avons vu, vit seule et a été victime d'une tentative de viol de la part d'un voisin, conte sa mésaventure à son beau-père. Celui-ci, accompagné du chef du village (*xiangyue*), se rend chez le coupable pour lui demander des comptes. L'homme ayant reconnu sa faute et fait des excuses, le beau-père de Mme Yuan ne porte pas plainte auprès du magistrat. Estimant ne pas avoir obtenu réparation pour l'affront qu'elle a subi (*bu yu shenli*), Mme Yuan ne peut supporter cette honte et décide de se donner la mort. À l'audience, son beau-père dira : « L'affaire était terminée, c'est pourquoi je n'ai pas porté plainte, mais ma bru n'était pas d'accord » (*xiaode yin yi shi guoqude shi le, yuan mei jiulun zhe shi, xiaode erxi zhi shi bu yi*)[52].

Le sentiment de honte chez les proches de la victime peut donc être plus fort que la volonté de demander réparation pour l'affront subi. Avant de se suicider, Mme Xu accuse son mari de faire preuve de couardise (*nuoruo*) car il ne veut pas raconter aux voisins ce qui s'est passé et refuse de demander des comptes à l'offenseur. L'homme admettra devant le magistrat avoir préféré se contrôler pour ne pas perdre la face (*guxi lianmian*), bien que sa femme lui ait reproché de subir les affronts d'autrui sans réagir (*shou ren qiwu*)[53].

Il arrive que le même sentiment de honte soit partagé par tout un groupe social parfaitement identifié. Liu Gong et Zhang Shimei sont gardiens de nuit (*zhigeng*). Un soir, Zhang Shimei demande à se faire remplacer car il doit s'absenter pour régler une affaire. Liu Gong, sachant que la femme de son collègue, Mme Liu, est seule chez elle, lui rend visite et engage la conversation en lui lançant des plaisanteries et en essayant de la serrer de près. La femme se met à crier et à se débattre, et, au cours de la lutte qui s'ensuit, l'homme perd son chapeau. Juste à ce moment, Shimei rentre à la maison et assiste à la scène. Liu Gong s'enfuit : une fois rentré chez lui, il demande à Lu Baipu, l'un de ses amis, lui aussi gardien de nuit, d'aller récupérer son chapeau. Baipu n'est pas au courant de ce qui s'est passé, mais à peine en est-il informé par Shimei et sa femme qu'il s'ingénie à les persuader de ne pas ébruiter l'affaire car, dit-il, tout le monde perdrait la face (*dajia lian shang bu haozhe*). Shimei accepte. Le lendemain, près

52 *XKTB*, QL1, *bao* 125.
53 *XKTB*, QL1, *bao* 130.

du puits où elle est allée chercher de l'eau, Mme Liu rencontre Mme Wang, la femme de Liu Gong. La conversation s'engage naturellement sur les événements de la veille, et Mme Wang, cherchant à couvrir les agissements de son mari, se met à plaisanter sur ce qui s'est produit : ses propos ambigus laissent planer le doute sur le comportement de Mme Liu. Celle-ci ne répond rien mais, de retour à la maison, elle se pend. Le puits est le lieu public le plus propice à la diffusion des bavardages et des cancans : c'est là que se forge bonne ou mauvaise réputation. Ce n'est donc pas un hasard si Mme Wang a choisi cet endroit pour défendre l'honorabilité de son mari. De son côté, et pour les mêmes raisons, Mme Liu se suicide parce qu'elle craint que sa respectabilité ne soit définitivement compromise[54].

Quand elles se retrouvent seules à défendre leur honneur, les femmes choisissent donc le suicide comme unique et véritable preuve de leur honnêteté. Elles ont parfaitement intériorisé le code moral qui exige qu'elles soient les complices et les instruments de leur destin de victimes immolées sur l'autel de la stabilité sociale. La différence de comportement entre la communauté et les femmes qui se suicident montre cependant que la société est toute disposée à sacrifier l'honneur de sa composante la plus faible pour sauvegarder sa tranquillité. Elle montre aussi que, de leur côté, les femmes ne sont pas prêtes à perdre facilement le seul rôle que cette même société leur assigne. Seule une femme honnête et pure, sur laquelle ne plane aucun doute, mérite respect.

Mais quelle est l'attitude de l'État et de ses représentants, telle du moins que la révèle la procédure judiciaire ? L'utilisation des sources criminelles doit prendre en compte l'étude de l'évolution du système judiciaire, à laquelle leur nature même se prête parfaitement[55]. Dans les cas examinés ici, on constate surtout un respect scrupuleux du code dans l'attribution des peines[56]. Dans les affaires où la sentence prononcée au niveau sous-

54 *XKTB*, QL1, *bao* 129.

55 Comme le montrent en général les recherches sur la criminalité, les sources judiciaires sont non seulement d'excellents indicateurs des changements des comportements criminels sur des périodes données, mais aussi de bons outils pour apprécier les évolutions du système judiciaire.

56 Parmi les affaires répertoriées dans les registres de la première année Qianlong qui n'ont pas été prises en compte dans le présent travail, on ne trouve qu'un seul

préfectoral n'est pas conforme aux prescriptions du code, la procédure de révision automatique confiée aux instances supérieures permet d'établir précisément les circonstances dans lesquelles le délit s'est produit et donc de le punir conformément aux peines prévues[57].

La première année Qianlong est une année d'amnistie, décrétée à la suite de l'intronisation du nouveau souverain[58]. Les délits de viol ou de tentative de viol, ainsi que les actes illicites ayant provoqué la mort qui ne font pas partie des « dix actes abominables »[59] (sauf dans le cas où la victime est une enfant de moins de douze ans), ont été amnistiés[60]. Dans

cas où le gouverneur reconnaît expressément « n'avoir pas osé passer outre aux prescriptions du code et demander l'indulgence ». Il s'agit du meurtre d'une femme commis par son mari avec l'aide de sa concubine et d'une servante. Bien que le gouverneur ait manifesté une compréhension compatissante pour le sort de ces deux femmes, complices involontaires qui avaient été contraintes sous la menace de mort par le mari, il n'a pu déroger aux prescriptions du code. *XKTB*, QL1, *bao* 116.

57 Sur le système de révision, et plus généralement sur le fonctionnement de la justice en Chine, voir Derk Bodde et Clarence Morris, *Law in imperial China*, Harvard, Harvard University Press, 1967 ; cf. aussi Shiga Shuzo, « Criminal procedure in the Ch'ing dynasty », *Memoirs of the Toyo Bunko*, 34, 1976, pp. 16-26 ; Jonathan K. Ocko, « I'll take it all the way to Beijing : capital appeals in the Qing », *Journal of Asian Studies*, 47 (2), 1987, pp. 291-315 ; Zheng Qin, *Qingdai sifa shenpan zhidu yanjiu* ; William Alford, « Of arsenic and old laws : looking anew at criminal justice in late imperial China », *California Law Review*, 72, 1984, pp. 1180-1255 ; ainsi que l'étude de James Lee dans ce même numéro.

58 Sur l'amnistie dans la Chine traditionnelle, voir Brian E. McKnight, *The quality of mercy. Amnesties and traditional Chinese justice*, Honolulu, the University Press of Hawaii, 1981, et particulièrement le chapitre 5 qui traite de l'amnistie à l'époque des Qing, pp. 94-111.

59 Pour une traduction partielle des articles du code des Qing portant sur les délits non soumis à l'amnistie ordinaire, parmi lesquels figurent les « dix actes abominables », cf. Brian E. McKnight, *op. cit.*, pp. 109-110.

60 Les inculpés sont tout de même contraints de payer 20 onces d'argent pour les dépenses d'enterrement de la victime. Un décret du 21e jour du neuvième mois de la treizième année Yongzheng (donc postérieur à la mort de Yongzheng et « signé » par son successeur) stipule que les délits amnistiés doivent être inscrits dans les archives locales, et qu'en cas de récidive du coupable il faut doubler la peine prévue pour le délit commis. Cf. *Da Qing Gaozong Chunhuangdi shilu*, j. 3, p. 12.

tous les cas ayant entraîné un suicide (sauf s'il s'agit de femmes remariées, ou pour lesquelles l'enquête fera la preuve qu'elles ont eu des rapports avec d'autres hommes), l'État agrée à la demande d'accorder à la famille une attestation de mérite (*jingbao*) de 30 onces d'argent pour ériger un arc à la mémoire de la défunte.

Nous avons vu qu'au cours du procès les enquêteurs se montrent extrêmement attentifs à déterminer les circonstances exactes dans lesquelles s'est produit le délit. On se renseigne sur la vie privée de la victime comme sur celle de l'inculpé et de tous ceux qui sont mêlés à l'affaire en tant que témoins ou comme responsables de l'ordre public. Les premiers interrogés sont les *dibao*. C'est surtout sur eux que l'État compte pour s'informer des circonstances de l'incident. Or, ils affirment souvent ne pas être au courant, ou disent n'avoir pris connaissance des faits que dans un second temps, après que la femme se soit suicidée, par exemple. C'est précisément dans ces cas particuliers que l'on peut apprécier les positions divergentes de l'État et de la communauté. D'un côté, la famille ou la communauté tentent de régler l'affront fait à l'un des leurs par des excuses publiques et la reconnaissance de sa responsabilité par l'agresseur ; de l'autre, les représentants de l'État demandent avec insistance les raisons pour lesquelles on ne s'est pas adressé immédiatement à l'autorité publique. Alors que la communauté tente de minimiser l'affaire et de calmer les esprits, l'État ne peut tolérer que les règles édictées par lui soient contournées ou négligées ; et nous avons vu combien le groupe est pris au dépourvu par un suicide qui lui paraît sans doute aussi disproportionné qu'inattendu. Nous retrouvons la même stupeur devant le suicide de la victime dans les dépositions d'inculpés qui se maudissent d'avoir accompli un geste qui les a mis dans une telle situation. Avant de condamner, les enquêteurs cherchent à savoir si d'autres raisons n'ont pas conduit la victime à se suicider ; et les accusés, même lorsqu'ils ont déjà reconnu leur culpabilité, demandent avec insistance un examen plus approfondi de l'affaire dans l'espoir d'être disculpés. Harcelés de questions, ils se défendent comme ils peuvent. Lai Afa dit : « C'est elle qui me haïssait » (*shi ta henzhe xiaode*)[61]. Mais l'engrenage de la justice s'est mis en route et il n'est plus possible d'échapper à ses conséquences.

[61] *XKTB*, QL1, *bao* 124.

Conclusion

L'analyse de telles affaires fournit donc divers éléments de réflexion pour l'étude des comportements sociaux au sein des communautés qui composent la Chine du XVIIIe siècle. Les documents dont nous avons parlé permettent aussi de lire ces cas dans des contextes précis où tous les protagonistes jouent à leur manière un rôle de premier plan dans le déroulement des faits. Les modèles culturels, comme par exemple le sens de l'honneur, sont vécus différemment selon le rôle de chacun dans l'événement. Ces différences peuvent être fonction du sexe, mais dépendent aussi du côté où l'on se trouve, celui de l'offenseur ou celui de l'offensé. C'est précisément la variété des comportements qui fait le principal intérêt des comptes rendus de procès. En outre, ces sources permettent d'apprécier à quel point le souci de maintenir la paix sociale peut peser sur le règlement des conflits susceptibles d'opposer entre eux les membres d'une communauté.

Cette première approche a fait surgir un certain nombre de questions importantes, et qui mériteraient une analyse plus approfondie. La très grande majorité des protagonistes sont issus des classes populaires. Nous savons cependant qu'au-delà des différences de statut formellement établies par l'État entre la *gentry* et les gens ordinaires, ces derniers constituent un ensemble complexe où les inégalités économiques ont nécessairement un impact sur les comportements. Les membres des couches populaires les plus aisées, qui peuvent davantage espérer faire partie un jour de la *gentry*, intègrent plus aisément les valeurs de leur modèle que les pauvres. Dans certaines affaires de tentative de viol, ou même de viol, qui ne se sont *pas* soldées par le suicide de la femme, il apparaît nettement que la victime est de condition misérable.

Les femmes qui veulent réhabiliter leur honneur aux yeux de la communauté peuvent aussi adresser directement leur requête aux plus hautes instances de l'État en recourant à l'institution de l'appel. Un cas exemplaire nous est donné par Mme Zhao, une femme qui vit seule avec sa bru : n'ayant pas obtenu satisfaction auprès du magistrat du *zhou* de Xin dans le Shanxi, qui avait prononcé une peine jugée trop légère contre les agresseurs de sa bru, elle n'hésite pas à affronter les difficultés de la justice en déposant

une plainte auprès du gouverneur provincial[62]. Cet exemple illustre le recours croissant à la justice pour obtenir le règlement des conflits, qui se concrétise dès avant la fin du XVIIIe siècle et s'amplifie tout au long du XIXe[63].

Il me semble aussi que l'étude de la diffusion de nouveaux comportements, tout comme celle de la persistance d'habitudes anciennes, ne peut se dispenser d'une analyse spatiale. On est en droit de penser que le rapport entre centre et périphérie, auquel j'ai déjà fait allusion, exerce une forte influence sur la vitalité des modèles culturels. Dans une société prémoderne où les moyens de communication ne sont pas aisés, l'accès plus ou moins rapide au monde extérieur détermine la fortune d'une localité, tant en termes de richesse économique que de pouvoir politique et de progrès culturel : comme l'affirment deux auteurs récents, « whether a locality was in the core or in the periphery made a real difference in the lives of its citizens »[64]. Ce n'est probablement pas un hasard si le *zhou* de Xin dépend directement de la capitale provinciale : Mme Zhao ne vit pas dans un lieu isolé et reculé, mais au contraire dans un village relativement proche de la ville où la présence de l'État est la plus visible. Certes, elle a dû faire l'effort d'aller s'adresser à la justice, mais au moins elle n'a pas eu besoin d'affronter les difficultés d'un long voyage ; de plus, elle a trouvé tout de suite quelqu'un pour lui rédiger un acte d'appel bien articulé et efficace dans sa formulation[65]. Et au bout du compte elle a obtenu satisfaction : une juste punition pour ceux qui avaient sali l'honneur de sa bru et de sa famille.

62 *XKTB*, QL1, *bao* 110 et 113.

63 Cf. Jonathan K. Ocko, art. cit.

64 Susan Naquin et Evelyn Rawski, *Chinese society in the eighteenth century*, p. 139.

65 Le texte du pourvoi en appel est visiblement écrit par une personne avertie. Il commence par une citation du code, suivie du compte rendu des circonstances de l'affaire, et se conclut par la requête en révision du procès : « Qu'en des temps si prospères et justes la morale soit ainsi bafouée me contraint d'élever la voix pour demander que le procès soit conduit par vous personnellement ! »

Caractères chinois

bu yu shenli 不與伸理
chang 場
changgong 長工
Changzhi 長治
chixiao 恥笑
dajia lian shang bu haozhe
大家脸上不好看
danshenhan 单身漢
Di yi lishi dang'an guan
第一歷史档案館
dibao 地保
dilai 抵賴
guxi lianmian 顧惜脸面
Hunyin jiating wenti de anjian
婚姻家庭問題的案件
jiansheng 监生
jingbao 旌表
Jinzhou 晋州
ju ju yao xiang su hua, yao bu ke sihu xiaoshuo 句句要像俗話，
又不可似乎小說
liang 两
liexing 烈性
lijiang 理講
maomian 毛面
ni ruo shi haoren, bu gai ba jianqing de hua tulai wo 你若是好人，
不該把奸情的話圖賴
我
nucai 奴才
nuoruo 懦弱
peili 賠礼
quan Lu Ziyi shuo : zhe shi shenme hao shi ? rangzhe ye bu haoting dajia lai kaishou ba ! 勸陸自義說
这是什麼好事，嚷着也不好
聽，大家來開手吧

Raoyang 饒陽
rujin zuo bu de ren le, qingyuan qu si 如今做不得人了，情愿去
死
shi 氏
shi ci 飾詞
shi ta henzhe xiaode 是他恨着
小的
shou ren qiwu 受人欺侮
shuli 書吏
ta zhi shuo rihou ruhe zuoren
他秖說日後如何做人
tiaoxi 調戲
wo bei ta rujian, huo bu cheng
我被他辱賤，活不成
wo bu wei gezi Han Shixiu bu zai, hai da ni liang zhang 我不為
哥子韓士秀不在，还打你
兩掌
wuzuo 仵作
xian 縣
xiangbao 乡保

xiangyue 乡約
xiaode yin yi shi guoqude shi le, yuan mei jiulun zhe shi, xiaode erxi zhi shi bu yi 小的因已是過去的事了.原没究論这事.小的儿媳只是不依

Xin 忻
xingke 刑科
xingke tiben 刑科題本
xiukui paozou 羞愧跑走
Yangqu 陽曲
yao chu ta ti ni chuqi 要處他替你出氣
yong 俑
zhege shi yu ni shi bu xianggande 这個事與你是不相幹的
zhigeng 支更
zhou 州
zizhu hunshu 自主婚書
zuo bu de ren 做不得人
zuoban de hua 作伴的話
zupu 族譜